ACADÉMIE
D'AMIENS
Liberté
Égalité
Fraternité

DEC-n°2024-030

Arrêté fixant la composition du jury du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

ACADÉMIE D'AMIENS - SESSION 2024

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS

Vu Le code général de la fonction publique ;

Vu Le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique d'État ;

Vu Le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu Le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu Le décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'État ;

Vu L'arrêté du 5 octobre 2005, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'Éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale ;

Vu L'arrêté du 11 septembre 2020 fixant la liste des corps prévue à l'article 1er du décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'État ;

Vu L'arrêté du 2 février 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture et l'organisation du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu Les propositions de la présidente de jury ;

ARRÊTE

Article 1 : Le jury du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est constitué comme suit :

Présidente

Madame Christine LEROY — Rectorat d'Amiens (80)
Cheffe de la division des personnels d'administration et d'encadrement

Vice-président

Monsieur Dimitri LANCEL — Lycée Marie Curie de Nogent-sur-Oise (60)
Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Membres du jury

Madame Stéphanie BLONDEAU — Collège Jean Racine de Château-Thierry (02)
Attachée d'administration de l'État

Monsieur Sébastien DEFRIZE — Collège Paul Éluard de Gauchy (02)
Personnel de direction

Madame Rachel DESCHAMPS-MINEO — Lycée François Truffaut de Beauvais (60)
Personnel de direction

Monsieur Olivier DUVAUX — Collège Abel Didelet d'Estrées-Saint-Denis (60)
Personnel de direction

Madame Céline EBERTZHEIM — Université d'Amiens (80)
SAENES de classe exceptionnelle

Monsieur Stéphane FOLLET *Personnel de direction hors classe*	Collège Sagebien d'Amiens (80)
Madame Nadia FOREST *SAENES de classe exceptionnelle*	Collège Charles Brazier de Laon (02)
Madame Nathalie LACHAUD *Attachée d'administration de l'État*	Lycée Jean Rostand de Chantilly (60)
Madame Hélène LAMBELIN *Attachée principale d'administration de l'État*	Collège Jules Ferry de Conty (80)
Madame Audrey MARTIN *SAENES de classe normale*	Lycée Marie Curie de Nogent-sur-Oise (60)
Monsieur Jérôme PARVILLÉ *SAENES de classe exceptionnelle*	Rectorat d'Amiens (80)
Monsieur Xavier POCHET *Personnel de direction*	Lycée Lavoisier de Méru (60)
Madame Ludyvine RAYEZ *SAENES de classe normale*	Lycée Marie Curie de Nogent-sur-Oise (60)
Monsieur Pierre TRÉVISAN *Personnel de direction hors classe*	Lycée Mireille Grenet de Compiègne (60)
Madame Linda TROUILLET *Attachée d'administration de l'État*	Collège Louise Michel de Roye (80)

Article 2 : Madame la secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 14 février 2024

Pierre MOYA